

En agriculture biologique, réduire la part des concentrés dans la ration d'agneaux de bergerie sevrés : conséquences sur les quantités ingérées et les croissances

Effect of reduction of concentrate proportions on intake and growth for indoor lambs in organic farming

H. TOURNADRE, J.P. DULPHY, R. JAILLER

Unité de Recherches sur les Herbivores, INRA Clermont-Ferrand - Theix - 63122 Saint Genès Champanelle

INTRODUCTION

Le cahier des charges de l'Agriculture Biologique conduit à réduire la part des concentrés dans la ration journalière des herbivores : le maximum autorisé est de 40 % pendant 3 mois au plus. L'application de cette règle en élevage suppose d'évaluer les niveaux possibles de restriction du concentré et leurs conséquences sur les quantités ingérées et les croissances.

1. MATERIEL ET METHODES

Nous avons testé, au cours de 2 essais, différents niveaux d'apports du concentré dans la ration d'agneaux, du sevrage à l'abattage (tableau 1). Dans l'essai 1 (E1) les quantités journalières de concentré offertes ont été constantes. Dans l'essai 2 (E2), trois proportions de concentrés dans la ration ont été étudiées : 80 %, 55 % et 40 % de la matière sèche ingérée. La composition du concentré a été adaptée à chaque lot pour couvrir les besoins azotés des agneaux. Du foin de première coupe était distribué à volonté. Les lots étaient composés de 27 (E1) ou 13 (E2) agneaux mâles et femelles issus de brebis limousines et équilibrés selon le sexe, la race et le poids de naissance. Les quantités offertes et refusées des différents aliments ont été enregistrées. Les agneaux étaient pesés chaque semaine à heure régulière.

2. RESULTATS

2.1. INGESTION DES ALIMENTS

Sur la période d'élevage, la quantité de fourrage consommé est accrue d'un facteur 2,5 (E2) à 4 (E1) lorsque la part des concentrés est réduite de 80 % à 50 % ou moins. La quantité de concentré ingéré est réduite de 26 % (E1, lot 2) ou 17 % (E2, lot 4) quand la proportion de concentré passe de 80 % à 50 %. Lorsque cette proportion est de 40 %, la quantité de concentré consommé est nettement diminuée (E2, lot 5 : -42 % par rapport au lot 3). Cependant, les lots 2 et 4 ingèrent globalement 20 à 30 % d'aliments (foin et concentré) en plus que ceux à haut niveau d'apport, tandis que le lot 5 n'en consomme que 6 % en plus. Ces quantités ingérées supplémentaires sont directement liées à l'allongement de la durée d'élevage (tableau 1). En effet, plus la proportion de concentré dans la ration est faible et moins les agneaux ingèrent d'aliments par jour (figure 1). Les écarts d'ingestion sont d'autant plus grands que l'agneau est jeune.

Tableau 1 : régimes offerts, ingestion d'aliments et performances

Lots	Essai 1		P	Essai 2			P
	1	2		3	4	5	
Régimes							
concentré (g MS/j/agneau ou % des offertes)	1060	530		80%	55%	40%	
Ingéré total (kg MS/agneau)	35,4	46,5		60,0	12,6	47,4	
Foin	6,0	24,8		71,3	31,1	40,2	
Concentré	29,4	21,7		63,4	36,5	26,9	
% concentré ingéré	83	47		79	56	42	
Poids sevrage (kg)	23,2±3,9	23,1±3,3		19,1±3,9	18,8±3,6	19,1±4,1	
Durée d'élevage (j)	30±9 a	43±13 b	<0,0001	50±17 a	70±7 b	75±12 b	<0,0001
Poids abattage (kg)	35,0±5,1	34,7±5,5	ns	34,7±3,7	34,9±4,1	34,4±4,0	ns
GMQ (g/j)	408±99 a	281±84 b	<0,0001	318±55 a	230±24 b	202±31 b	<0,0001
Carcasse froide (kg)	15,4±2,0	14,4±2,1	ns	15,3±1,7	15,0±1,9	14,4±1,8	ns

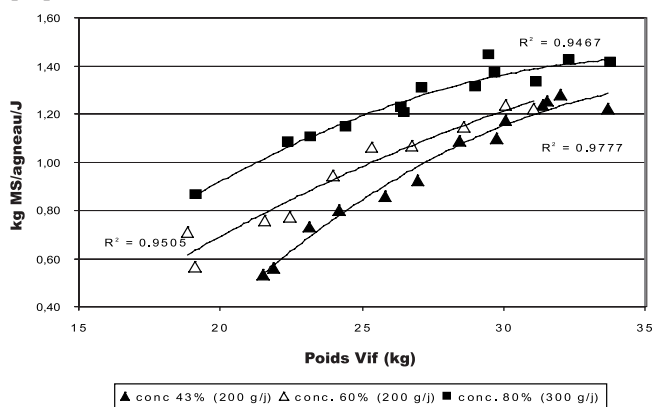
2.2. CROISSANCES ET POIDS DE CARCASSE

Les écarts de croissance entre lots sont en rapport avec les différences de quantités ingérées. Abattus à même poids vif, les agneaux des lots 2 et 5 présentent des poids de carcasse plus faibles bien que les différences ne soient pas significatives.

3. DISCUSSION ET CONCLUSION

Les agneaux étaient âgés de 2,5 mois au sevrage. Il apparaît donc qu'ils ne peuvent pas compenser les moindres disponibilités en concentré par un accroissement suffisant de l'ingestion de fourrages. Nos données sont en accord avec les observations précédentes (INRA, 1978). Ce n'est que vers 4 mois (30-35 kg vif) que la compensation peut se faire et autoriser une limitation du concentré proche de celle recommandée par le cahier des charges de l'AB, mais alors les agneaux sont très proches de l'abattage. Réduire la part des concentrés a pour conséquence négative un allongement de la durée d'engraissement associée à une forte augmentation des quantités de foin ingéré dont il faut tenir compte dans la constitution des stocks fourragers. L'intérêt économique d'une telle conduite reste à préciser ainsi que les effets sur la qualité des carcasses.

Figure 1 : quantités ingérées selon le poids des agneaux et la proportion de concentré.



Les expériences ont été réalisées avec la collaboration de Y. Thomas et A. Guittard dans le cadre de la Plateforme de recherches en AB, à l'INRA de Clermont-Theix.

INRA, 1978. Alimentation des Ruminants. Ed. INRA Publication (Route de Saint-Cyr), 78000 Versailles